

Communiqué de presse

Embargo: 31 octobre 2006

Accréditation de la filière d'études en médecine humaine de la Faculté de médecine de l'Université de Genève

Le 31 octobre 2006, la Conférence universitaire suisse (CUS) a décidé d'accréditer la filière d'études en médecine humaine de la Faculté de médecine de l'Université de Genève. Cette décision est "une première suisse", puisque la Faculté de médecine de l'Université de Genève est la première en Suisse à recevoir, pour sa filière d'études en médecine humaine, une accréditation selon la convention de coopération entre la Confédération et les cantons universitaires sur la coopération dans le domaine des hautes écoles universitaires du 14 décembre 2000.

La procédure a débuté en octobre 2005 et a été conduite conformément aux directives de la CUS pour l'accréditation dans le domaine des hautes écoles universitaires en Suisse. La procédure suisse d'accréditation pour les études de médecine a été établie d'après les standards de qualité et les modalités d'accréditation de la « World Federation of Medical Education » (WFME). Après le dépôt du rapport d'auto-évaluation de la Faculté de médecine de l'Université de Genève, après la visite sur place des experts et le rapport final de l'Organe d'accréditation et d'assurance qualité des hautes écoles suisses (OAQ), la CUS a décidé, le 31 octobre 2006, de procéder à l'accréditation de la filière d'études. L'accréditation est valable pour une période de sept ans. Elle se fonde sur la recommandation d'un groupe d'experts internationaux et la proposition de l'OAQ. Les experts ont confirmé entre autres la haute qualité de l'enseignement et de la recherche, la compétence de la direction et la très bonne organisation de la filière considérée. La liste des institutions et des filières accréditées est publiée sur le site Web de l'OAQ (<http://www.oaq.ch>) et sur celui de la CUS (<http://www.cus.ch>).

Des informations complémentaires peuvent être obtenues auprès de:

- Monsieur Rolf HEUSSER, Directeur de l'Organe d'accréditation et d'assurance qualité des hautes écoles suisses, tél. 031/380 11 60
- Monsieur Nivardo ISCHI, Secrétaire général de la Conférence universitaire suisse, tél. 031/306 60 60
- Monsieur Charles Bader, vice-recteur de l'Université de Genève, tél. 022/379 75 12

Octobre 2006